

## Petit guide de la validation de la première année

### Filière franco-allemande

Année 2019-2020

La **maquette de première année de FIFA** se présente comme dans le tableau ci-dessous, avec des enseignements regroupés en « blocs thématiques » :

SEMESTRE 1				SEMESTRE 2			
	Type	Volume	Crédits coeff. (ECTS)		Type	Volume	Crédits coeff. (ECTS)
<b>Economie (10 ECTS)</b>				<b>Economie (10 ECTS)</b>			
Fondements économiques d'une société ouverte	CM	24h	2	Théories du capitalisme	CM	24h	2
Economie - théories et politiques 1	Conf.	18h	3	Economie - théories et politiques 2	Conf.	18h	3
<b>Droit (10 ECTS)</b>				<b>Droit (10 ECTS)</b>			
Introduction au droit, aux institutions et aux juridictions	CM	24h	2	Droit constitutionnel : institutions politiques comparées	CM	24h	2
	Conf.	18h	3		Conf.	18h	3
<b>Histoire (10 ECTS)</b>				<b>Histoire (10 ECTS)</b>			
Modernisation politique en Europe : 1814-1914	CM	24h	2	Société, culture et impérialisme en Europe au XIX <sup>e</sup> siècle	CM	24h	2
	Conf.	18h	3		Conf.	18h	3
<b>Science politique (10 ECTS)</b>				<b>Science politique (10 ECTS)</b>			
L'ordre politique	CM	24h	2	Acteurs et organisations politiques	CM	24h	2
	Conf.	18h	3		Conf.	18h	3
<b>Enjeux contemporains (8 ECTS)</b>				<b>Enjeux contemporains (8 ECTS)</b>			
Courants et débats sociologiques en Europe	Conf.	18h	2	Courants et débats sociologiques en Europe	Conf.	18h	2
Relations franco-allemandes depuis 1945	Conf.	18h	2	Histoire des relations franco-allemandes depuis 1949	Conf.	18h	2
<b>Langues et civilisations (12 ECTS)</b>				<b>Langues et civilisations (12 ECTS)</b>			
LV1 Méthodologie en langue allemande/française	Conf.	24h	1.5	LV1 Méthodologie en langue allemande/française	Conf.	24h	1.5
LV1 Actualité en langue allemande/française	Conf.	24h	1.5	LV1 Actualité en langue allemande/française	Conf.	24h	1.5
LV2	Conf.	24h	3	LV2	Conf.	24h	3
<b>Autres crédits (hors moyenne)</b>				<b>Autres crédits (hors moyenne)</b>			
Langue vivante 3 (choix libre, crédit supplémentaire)	Conf.		1	Langue vivante 3 (choix libre, crédit supplémentaire)	Conf.		1
				Projet professionnel et carrières	Conf.		1

Remarque :

Par rapport à la maquette de première année de la filière générale, seules changent certaines matières enseignées dans le bloc thématique « Enjeux contemporains » (2 conférences de méthode annuelles « Courants et débats sociologiques en Europe » et « Relations franco-allemandes depuis 1949 », en lieu et place de 4 cours magistraux semestriels), ainsi que l'horaire renforcé en LV1.

Voici résumées les dispositions du règlement des études (disponible sur le site internet de Sciences-Po Lille : [http://www.sciencespo-lille.eu/sites/default/files/Etudier/reglement\\_des\\_etudes\\_1920\\_valide.pdf](http://www.sciencespo-lille.eu/sites/default/files/Etudier/reglement_des_etudes_1920_valide.pdf)).

En première année, le **jury de délibération** est placé sous la présidence de la directrice des études du premier cycle (Cécile Chalmin). Le jury est composé des responsables de double-filières et il est ouvert à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de l'année. Le jury est souverain. Il valide, peut modifier ou suppléer toute note. Celles-ci ne sont définitives qu'une fois délibérées en jury.

La **validation de l'année** repose sur des évaluations de contrôle continu (qui concerne les conférences de méthode) et des évaluations de contrôle final (qui concernent les cours magistraux). Ces évaluations se font sur la base de lettres, selon la correspondance suivante :

A	Excellent
B	Acquis
C	En cours d'acquisition
D	Non acquis
E	Non accepté (copie blanche, plagiat, fraude, absences injustifiées)

Pour valider votre année, vous devez obtenir **60 ECTS** ; ces ECTS sont affectés à chaque enseignement selon les indications portées dans la maquette.

La compensation et la validation se font par blocs thématiques et entre les deux semestres. La validation du bloc d'économie se fait par exemple par compensation entre évaluations des cours magistraux et des conférences de méthode d'économie, entre les semestres 1 et 2.

Au sein de chaque bloc, l'obtention d'un « E » ou de deux « D » (voire plus) pour un type d'enseignement invalide automatiquement le bloc. En l'absence de « E » et avec au maximum un « D », le bloc est validé ainsi que l'ensemble des crédits qui y sont rattachés pour l'ensemble des deux semestres.

Les différents blocs ne se **compensent pas entre eux, il faut donc tous les valider (6 blocs sur 6) !**

Si à l'issue de la délibération de première session, vous ne validez pas un bloc, vous passez une épreuve de deuxième session (session de rattrapage) pour ce bloc. Le format de l'épreuve de deuxième session est déterminé par le ou la responsable de la discipline ; il s'agit d'une épreuve globale pour l'ensemble du bloc thématique, qui doit vérifier si vous avez acquis les compétences indispensables attendues pour ce bloc.

A l'issue de la deuxième session, le jury délibère à nouveau sur le cas des étudiantes et des étudiants qui ne valident toujours pas tous les blocs et qui ne totalisent donc pas 60 crédits. Il décide, en fonction d'une appréciation générale, de l'ajournement définitif (valant exclusion) ou du redoublement.

[A noter qu'un seul redoublement est autorisé au cours de la scolarité.]

**Remarques :**

- L'enseignement **Projet professionnel et carrière** (S2) et la validation d'une troisième **langue vivante** (possible au S1 et au S2) permettent d'obtenir chacun un crédit supplémentaire, pris en compte par le jury en cas de difficulté ou pour permettre l'obtention d'une mention.
- L'**obtention d'un « E »** à la première session impose obligatoirement de la session de rattrapage, l'obtention d'un « E » en session de rattrapage interdit le passage en deuxième année.
- **Remarque sur les absences aux examens** : lorsque l'absence est justifiée, la mention « absence justifiée » apparaît sur le relevé de notes. Cette absence justifiée équivaut à un « D ». Si dans ces conditions, le bloc est validé, vous n'avez pas à repasser d'épreuve de rattrapage. Si le semestre n'est pas validé, vous passez l'épreuve de rattrapage du bloc. Lorsque l'absence est injustifiée, la mention « absence injustifiée » apparaît sur le relevé de notes. Cette absence injustifiée équivaut à un « E » : vous repassez obligatoirement l'épreuve de rattrapage du bloc.

[A noter par ailleurs que les absences en galop doivent elles aussi être justifiées.]

**En résumé :**

- **Début mars** : collecte des notes des examens du semestre 1 (première session) puis affichage indicatif des notes.
- **Mi-juin** : délibération du jury de première année pour l'ensemble de l'année (prenant en compte les premières sessions du semestre 1 et du semestre 2) puis affichage des résultats pour l'ensemble de l'année.
- **Fin juin** : prévoir une session de rattrapage pour les blocs non validés.
- **Mi-juillet** : délibération du jury de première année pour l'ensemble de l'année (deuxième session) et affichage des résultats définitifs.

**Consultez régulièrement les panneaux d'affichage, le site internet et vos adresses @sciencespo-lille.eu !**

Les informations de calendrier seront précisées, développées et actualisées tout au long de l'année.